



## **Pour Équilibre des Énergies : Face aux canicules, il faut assumer le recours à une climatisation performante**

**La France connaît actuellement un épisode caniculaire d'une intensité exceptionnelle qui remet au premier plan la question de l'adaptation de nos bâtiments aux fortes chaleurs. Le changement climatique est une réalité à laquelle nos sociétés doivent désormais s'adapter tout en poursuivant leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre.**

Pour Équilibre des Énergies, la question de l'adaptation des bâtiments aux fortes chaleurs relève de la prévention des risques et de la santé publique, eu égard à l'impact des vagues de chaleur notamment sur les travailleurs et sur les populations les plus exposées. Ce n'est pas, comme certains voudraient encore le faire croire, une simple question de confort d'été.

*« En été, comme en hiver, assurer une température acceptable ne doit pas être limité aux moyens de transports et à quelques typologies de bâtiments jugés essentiels.*

*Face à la multiplication des canicules, la climatisation performante ne doit plus être considérée comme un luxe. Elle constitue un outil d'adaptation au changement climatique, au même titre que l'isolation des bâtiments ou les protections solaires. Ne pas l'assumer reviendrait à laisser les Français se tourner vers des équipements moins efficaces, plus coûteux à l'usage, plus consommateurs d'énergie et plus destructeurs pour l'environnement ».*

**Dominique Bussereau, ancien Ministre et Président d'Équilibre des Énergies**

Personne ne conteste aujourd'hui la nécessité de climatiser les trains, les automobiles, les avions, les hôpitaux ou les maisons de retraite. Il est temps d'aborder avec le même pragmatisme la question du confort thermique dans les logements, les écoles et les bureaux, où les Français passent l'essentiel de leur temps.

Le plan « endurance » annoncé par le ministre de la Ville et du Logement, Vincent Jeanbrun, le 17 juin dernier va dans le bon sens.

Il faut aller plus loin et plus vite en tenant davantage compte du risque de fortes chaleurs dans la réglementation des logements neufs. La RE2020 a eu raison d'encourager les solutions passives de protection contre la chaleur. Mais elle a été conçue avant que les épisodes caniculaires ne deviennent aussi fréquents et intenses. Il est désormais nécessaire de reconnaître pleinement le rôle des équipements de rafraîchissement performants dans l'adaptation des bâtiments au changement climatique et de ne plus pénaliser leur intégration dans les projets neufs.

Mais surtout, il faut également agir au niveau des bâtiments existants. Les gestes de prévention doivent être respectés et les équipements les plus simples, passifs tels que les ombrières ou actifs comme les brasseurs d'air, doivent être installés dans les meilleurs délais, qu'il s'agisse de bâtiments publics (écoles, hôpitaux, etc.) de bureaux, de logements ou de moyens de transports. Mais dans bien des cas, cela ne suffit pas - il faut un apport de fraîcheur.

La climatisation permet de mieux travailler, de mieux étudier et de préserver les plus fragiles.

Des systèmes de rafraîchissement beaucoup plus performants, que ce soit avec des solutions individuelles ou collectives, et plus économes en énergie ont été développés ces dernières années.

Au niveau des solutions individuelles, les climatiseurs réversibles, c'est-à-dire les pompes à chaleur air/air (PAC), ont un rôle important à jouer. Elles sont le moyen de faire des économies en hiver et d'assurer le confort en été. Les relevés réalisés sur des dizaines de milliers de PAC air/air montrent qu'en France celles-ci sont utilisées en moyenne à 80 % pour le chauffage et 20 % pour le refroidissement.

Ces besoins de refroidissement interviennent précisément aux moments où la production solaire est la plus abondante, contribuant ainsi à une meilleure valorisation d'une électricité décarbonée. Une PAC bien installée est en outre beaucoup plus efficace qu'un climatiseur mobile acheté à la hâte dans un grand magasin.

Les PAC air/air font pleinement partie des outils de la transition énergétique. Il faut les faire bénéficier du même soutien que les PAC air/eau et faciliter le développement de l'industrie nationale. Il faut également que la Commission européenne revoie le règlement F-Gas adopté en 2024 qui, par des limitations trop strictes sur l'usage des fluides frigorigènes, fait peser sur les PAC air/air des contraintes excessives.

Au niveau des solutions collectives, les pompes à chaleur géothermiques, notamment celles s'appuyant sur du stockage inter saisonnier, et les réseaux de froid sont très intéressantes afin d'apporter du confort à l'ensemble des occupants des immeubles.

### **À propos d'Équilibre des Énergies**

Créée en 2010, Équilibre des Énergies (EdEn) est un think tank qui fédère les acteurs du monde de l'énergie, du bâtiment, des transports et des infrastructures, du tertiaire et de l'industrie pour travailler ensemble à la décarbonation de l'économie.

Présidé par l'ancien ministre et membre honoraire du parlement Dominique Bussereau, Équilibre des Énergies développe des analyses, des propositions et des prises de position destinées à éclairer les décideurs publics et privés en France comme en Europe.

Plus d'informations sur : <https://www.equilibredesenergies.org>